

Dématérialisation des factures déclaration préalable des élus de l'IC-CHSCT

L'Instance de Coordination des CHSCT, pour la troisième fois en ce début d'année, va être consultée sur un nouveau dossier stratégique pour FTV, mené tambours battants.

Après « Concur » et les frais de missions qui échappent aux assistantes, après le projet du nouveau feuilleton de FTV et son impact sur la survie des sites régionaux de la Filière Production, c'est cette fois la « Dématérialisation des factures » dont il va falloir mesurer les conséquences sur les conditions de travail d'un secteur clé de l'entreprise, la comptabilité et tous les métiers qui y sont rattachés.

Ces trois projets s'inscrivent dans la droite ligne du Contrat d'Objectif et de Moyens, avec en ligne de mire la réduction de 500 ETP à l'horizon 2020.

Trois projets qui comprennent donc des suppressions d'ETP. Assez flou sur ce point pour Concur, votre document sur la Dématérialisation présente un objectif annoncé de 10 ETP en moins.

Mais sommes-nous là dans une phase 1, en attendant une phase 2 ou 3 qui doublerait ou triplerait ce chiffre ? Impossible de répondre à cette interrogation, car le périmètre exact reste encore inconnu, et surtout comme pour Concur, vous n'êtes pas en mesure, pour l'instant, de dévoiler l'élément clé du dossier : le paramétrage du logiciel.

Sans ce paramétrage, impossible de savoir qui, demain, va faire quoi, et comment.

Nous avons besoin de documents essentiels à une réelle étude des conséquences du projet :

- Il nous faut les organigrammes et fonctionnogrammes par site des populations concernées, les comptables mais également les assistantes rattachées, avec mention des postes vacants et des éventuelles refacturations du Réseau vers la Finance, comme par exemple en Bourgogne-Franche Comté. Il nous faut également la mention du temps de travail effectif pour les ETP concernés.
- Il nous faut des explications sur la nouvelle procédure concernant les Bons de commande, dont on nous dit qu'ils sont déjà parfois – ou vont être - externalisés.
- Vous devez nous présenter les déclinaisons locales des évolutions prévues dans le Document Unique de Prévention des Risques et les plans d'action qui s'y rapportent.
- Nous devons pouvoir mesurer les risques d'une recentralisation vers les services du Siège avec ses conséquences ; en particulier la disparition des relais comptables régionaux pour les assistantes des petites antennes.

- Vous devez nous expliquer l'impact d'une classification analytique automatisée.
- Vous devez nous présenter le choix du système d'échange de données ainsi que les modalités de stockage interne ou externe.

Comment, sans toutes ces informations, rendre un avis éclairé sur le déploiement ? Les élus de l'IC-CHSCT vous proposent donc de réunir les Organisations syndicales en vue de la rédaction d'un accord de méthode, pour permettre une consultation en deux temps et donc desserrer le calendrier.

Il s'agit en effet de se prononcer d'une part sur le lancement de l'expérimentation, et de l'autre donner un avis éclairé après quelques mois de pratiques et un paramétrage calibré et partagé.

Vous devez comprendre que l'accompagnement du projet ne peut se faire qu'à ces conditions.

Vous venez d'en faire l'amère expérience avec Concur, le logiciel de frais de missions, donc la première étape, l'agence de voyage unique, a provoqué une véritable cacophonie dans les services UOA des antennes et chez les adjointes de production,

paralysées par un système complètement inadapté à leur activité quotidienne.

Pour la Dématérialisation des factures, vous proposez une expérimentation, puis un déploiement sur 3 ans. Il faut aller au bout de votre logique, et recueillir l'avis final de l'IC-CHSCT quand il pourra être éclairé, et donc utile dans l'ensemble des antennes concernées pour en mesurer l'impact sur les conditions de travail et établir un véritable plan de prévention des risques.

Tout comme pour Concur, c'est une nouvelle fois un secteur composé très majoritairement par des femmes qui est touché. Les élus de l'IC-CHSCT n'accepteront pas une consultation au rabais.

Vous avez refusé de convoquer aujourd'hui les élus de l'Outre-mer, malgré le point d'étape sur Concur prévu à l'ordre du jour.

Les élus de l'hexagone sont solidaires de ceux de l'Outre-mer. France télévisions est une entreprise unique, vous devez donc assumer et budgéter les coûts de déplacements que cette fusion induit.

Vous ne pouvez pas imposer les réunions en visio-conférence sous le seul prétexte des coûts de déplacement, sauf à vouloir créer une discrimination entre les élus, ce qui est inacceptable.

Paris, le 12 avril 2017